

LA VIE ÉCONOMIQUE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES **DU SUD-OUEST**

MERCREDI 2 OCTOBRE 2019 - N° 2368 - 1,30 €

L'ART DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE





EXPERTS-COMPTABLES NOUVELLE MISSION

Forts du crédit que leur accordent leurs clients, les experts-comptables peuvent leur proposer une mission complémentaire : le conseil en développement économique.

Les experts-comptables sont les conseils privilégiés des TPE et PME. Leur cœur de mission est la production de comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), l'établissement de déclarations fiscales et sociales et le conseil en gestion. Agissant comme des tiers de confiance, ils contribuent à la production d'une information comptable et financière de qualité et sécurisent l'entreprise au niveau du respect de ses obligations légales. Forts du crédit que leur accordent leurs clients, ils peuvent leur proposer une mission complémentaire de conseil à forte valeur ajoutée, à savoir une mission de conseil en développement économique. Le tissu des entreprises françaises est en grande majorité constitué de TPE et de PME dont les dirigeants se retrouvent le plus souvent seuls pour réfléchir à l'avenir de leur entreprise. Cette mission a pour objectif de les aider, dans le cadre d'un dialogue constructif, à réfléchir aux atouts dont leur entreprise dispose pour continuer à croître. Le présent article a pour objet de proposer une méthodologie permettant à un expert-comptable de proposer une mission de conseil en développement économique à tout dirigeant d'entreprise. Cette mission, qui peut être réalisée dans un temps relativement court, comprend 8 étapes :

ETAPE N°1 : le calcul du ratio résultat d'exploitation avant impôt / chiffre d'affaires. Si ce ratio est inférieur à 10 %, cela

signifie que l'entreprise peut améliorer sa performance opérationnelle et sa compétitivité.

ETAPE N°2 : analyser le marché afin de mieux connaître la demande qui s'y exprime. Une réponse doit être apportée à une question simple : y-a-t-il toujours une demande pour le (ou les) produit(s) et service(s) que l'entreprise fabrique ou propose ? Le comportement du consommateur a-t-il évolué et l'entreprise en a-t-elle tenu compte dans l'offre proposée ? En quelque sorte, a-t-on le souci d'honorer les attentes des clients et les produits fabriqués sont-ils ceux attendus ?

ETAPE N°3 : l'entreprise possède-t-elle une force commerciale dynamique et a-t-elle mis en place une stratégie de communication qui utilise les nouvelles technologies de l'information et les réseaux sociaux ? Ainsi, l'alchimie est-elle réussie entre un contact direct avec les clients et une communication distanciée, vectrice d'image véhiculée ?

ETAPE N°4 : l'entreprise possède-t-elle un avantage concurrentiel au sens de Porter de manière à se démarquer et être dans une situation avantageuse sur son marché, de telle sorte que sur le domaine d'activité stratégique choisie, la demande soit supérieure à l'offre ce qui lui permet de ne pas trop subir la pression concurrentielle ?

ETAPE N°5 : l'entreprise a-t-elle choisi l'avantage concurrentiel de la différenciation sur un des éléments du marketing-mix : le produit, le prix, le mode de distribution ou le type de promotion : les fameux 4P ?

ETAPE N°6 : a-t-on mis en place au sein de l'entreprise une véritable politique de gestion des ressources humaines qui valorise le capital humain ? C'est le défi de l'entreprise pour ce siècle. Avoir les hommes et les femmes en ligne avec les objectifs poursuivis et le cap fixé par la direction générale. Différentes dimensions méritent d'être étudiées. Tout d'abord, la satisfaction au travail des salariés est-elle prise en compte au risque que, sinon, l'entreprise perde ses talents ou que les autres salariés soient démotivés ? La satisfaction au travail dépend de chacun mais 3 facteurs l'influencent : l'intérêt du travail effectué, la qualité de l'ambiance au sein de la structure et la rémunération obtenue. Si 2 des 3 critères ne sont pas satisfaits, les salariés les meilleurs quittent l'entreprise à court terme. Ensuite, il est important pour le dirigeant de mesurer l'implication organisationnelle de ses salariés. Elle peut être affective, calculée ou normative.

ETAPE N°7 : l'entreprise est-elle bien organisée afin d'optimiser le processus de production ? L'outil de production est-il récent, moderne et évolutif ? Les salariés sont-ils formés à son utilisation ? L'organisation et la répartition du travail ont-elles été pensées ?

ETAPE N°8 : l'entreprise a-t-elle mis en place une réflexion autour de l'innovation ? Avec le développement de l'économie numérique et de l'intelligence artificielle, rien ne sera plus comme avant dans le monde des affaires.

par Christian PRAT dit HAURET,
professeur à l'IAE
Université de Bordeaux

L'ART DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

La Région Nouvelle-Aquitaine vient de lancer sa feuille de route « Intelligence économique ». Objectif : permettre aux entreprises et filières du territoire d'anticiper, se protéger, influencer.

« **N**ous allons élaborer une véritable politique publique en matière d'intelligence économique ». Philippe Nauche, vice-président du Conseil régional, affiche les ambitions de la Région et de l'État après le lancement, le 16 septembre dernier, à Bordeaux, de la feuille de route « Intelligence économique » de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de l'un des volets du Schéma régional pour le développement économique, l'innovation et l'internationalisation (SRDEII), voté en 2016 par la Région, après l'entrée en vigueur de la réforme territoriale de 2015 (loi NOTRe), qui a attribué aux régions la compétence quasi-exclusive en matière de développement économique.

RÉPONDRE AU BESOIN DE PROTECTION DES ENTREPRISES

« L'intelligence économique repose sur trois notions, explique Philippe Nauche : anticiper, se protéger, influencer ». L'idée de cette feuille de route régionale est donc en premier lieu de répondre au besoin d'information de la collectivité, en aidant à la mise en place d'une veille technologique et scientifique. « Nous devons imaginer comment transformer des informations disparates pour les diffuser au sein des entreprises et des territoires », précise le vice-président. Il faut ensuite répondre aux besoins de protection des entreprises, en matière de cyberattaque mais aussi de confidentialité, d'aide juridique, de sécurité de la propriété intellectuelle, etc. « Nous devons notamment leur faire prendre conscience que leur patrimoine immatériel peut être capté par d'autres et les aider à s'en protéger », détaille encore le vice-président de la Région en charge de l'Économie territoriale et de l'Intelligence économique. Enfin, la Région doit aider les entreprises à savoir comment influencer l'élaboration des normes, au niveau des clusters, au niveau national et même au niveau européen, « en faisant valoir nos spécialités » résume Philippe Nauche. La Région agira en complémentarité avec l'État, qui a lui aussi son rôle à jouer en matière d'intelligence économique, sur les domaines régaliens. Il doit par exemple aider la collectivité régionale lors de grands mouvements capitalistiques, à la revente de start-ups ou d'entreprises stratégiques. Mais aussi veiller à l'intérêt de la nation et à la sécurité nationale, en préservant les industries de défense, les industries essentielles et les très grosses structures. Afin de recueillir les besoins des acteurs de l'économie régionale, la

Nouvelle-Aquitaine a organisé trois réunions à Bordeaux, Limoges et Poitiers en septembre, en présence d'entrepreneurs, universitaires (spécialistes de l'intelligence économique et technologique) et consulaires. Après la réunion de Bordeaux ont émergé une myriade de préoccupations, notamment autour « du phénomène de métropolisation, du changement climatique et des pratiques de la viticulture, des activités maritimes autour du port de Bordeaux ou encore comment revitaliser le nord-Gironde ? » énumère Philippe Nauche. La Région s'est donné jusqu'à la fin de l'année pour identifier ses objectifs et modalités d'action et ainsi tracer les grandes lignes de sa feuille de route, dont la version définitive devrait être présentée avant l'été 2020. À ce moment-là, « nous serons capables de proposer des dispositifs sur des prestations de prospectives, de protection des entreprises, et sur l'accompagnement des clusters de Nouvelle-Aquitaine pour qu'ils puissent faire un lobbying efficace à Bruxelles », assure le vice-président de la Région.

Jennifer WUNSCH



Philippe NAUCHE

CONJONCTURE LA RÉGION RÉSISTE

Au 2nd semestre 2019, le secteur des services marchands parvient à tirer l'économie régionale vers le haut, malgré les déboires du secteur industriel et une conjoncture internationale difficile.

Malgré des perspectives pour le second semestre 2019 moins bonnes qu'envisagées en début d'année, l'économie néo-aquitaine parvient à résister, dans un climat mondial très incertain. Selon l'enquête de la Banque de France (1), le secteur des services marchands se porte très bien, entraînant dans son sillage le reste de l'économie. On note même un fort regain dans certaines filières, comme l'informatique et l'information ; mais aussi l'activité d'ingénierie, juridique, architecture, comptabilité, intérim, qui a révisé ses perspectives de croissance à 9,2 % au lieu des 5,3 % escomptés en début d'année. Un dynamisme confirmé par la tendance positive du climat des affaires en Nouvelle-Aquitaine, supérieure au niveau national, « qui traduit l'attractivité de la région », estime Denis Lauretou, directeur régional de la Banque de France Nouvelle-Aquitaine.

Néanmoins, l'économie régionale est freinée par le secteur de l'industrie, qui a largement abaissé ses prévisions de croissance, avec une augmentation des chiffres d'affaires se limitant à 2 % au lieu des 4,4 % attendus. La branche la plus touchée est celle du matériel de transport, qui prévoit une baisse de chiffre d'affaires de 0,7 %. En cause, la filière automobile, qui subit de plein fouet des restructurations, fermetures de sites et ruptures technologiques. Une baisse compensée par les autres segments du matériel de transport (aéronautique et construction de bateaux de plaisance) qui, eux, se maintiennent. On attend également une forte baisse des exportations d'équipements électroniques ou électriques, dont les prévisions de croissance sont inférieures de 2 points à celles du début d'année, en raison de la conjoncture internationale et des craintes de protectionnisme. Même tendance dans le secteur de l'industrie agro-

alimentaire, dont la filière viande et la branche avicole subissent une mutation des habitudes de consommation. Mais compensée par un maintien de la filière boisson. De manière générale, « l'ensemble de l'industrie souffre d'un problème lié à l'attractivité du secteur », souligne Denis Lauretou. De plus, il existe une inadéquation de formation entre la demande et l'offre

d'emplois. Conséquence, « certaines entreprises ne sont pas en capacité de répondre aux commandes, faute de profils adaptés, ce qui freine leur développement », constate Denis Lauretou. Un problème qui concerne également le secteur de la construction, qui retrouve malgré tout son dynamisme après la prudence du début d'année : il révisé sa prévision de croissance de 1,5 % à 3,1 %.

COMMERCE TRÈS IMPACTÉ PAR LE MOUVEMENT DES GILETS JAUNES

Le secteur du commerce est quant à lui en repli, selon le Baromètre éco des Chambres de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Aquitaine (2). Si le commerce de détail alimentaire est en croissance et le commerce de gros stable, le commerce de détail non-alimentaire, lui, est dans une position critique, très impacté par l'effet Gilets jaunes. Les prochains challenges pour l'économie néo-aquitaine sont de parvenir à attirer, puis à stabiliser les effectifs dans le secteur de l'ingénierie, notamment. Et garder son dynamisme et la confiance de ses chefs d'entreprises, malgré les nuages qui s'amoncellent sur l'économie mondiale. Car même si la baisse des exportations est amortie grâce au marché intérieur, il faudra faire face au risque d'augmentation des prix de l'énergie (après les attaques d'installations pétrolières saoudiennes) ; aux effets du Brexit ; au relèvement éventuel des tarifs douaniers ; et à la conjoncture économique mondiale...

Jennifer WUNSCH



(1) L'étude de conjoncture en Nouvelle-Aquitaine de la Banque de France a été réalisée en juillet 2019 auprès de 950 entreprises ou établissements représentant 150 000 emplois.

(2) L'enquête de conjoncture des CCI de Nouvelle-Aquitaine repose sur un solde d'opinions des dirigeants d'environ 3 816 entreprises de moyenne et petite taille recueillies entre le 24 juin et le 9 juillet 2019.

LA PRÉFÈTE FAIT SA RENTRÉE



La préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde Fabienne Buccio a notamment abordé divers dossiers économiques lors de sa conférence de presse de rentrée le 24 septembre dernier.

C'est une double casquette qu'arbore Fabienne Buccio, préfète de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est donc à ces deux pôles que s'adressait sa communication lors de sa conférence de presse de rentrée. D'emblée, la préfète est allée sur le terrain de l'attractivité : la plus grande région de France est dynamique mais connaît de grosses disparités. Ainsi, son taux de chômage de 8 % (contre 8,2 % au plan national) atteint les 9 % en Charente-Maritime et en Dordogne. On compte 11% de créations d'entreprises en plus sur le premier trimestre 2019, et 3,5 % de missions et emplois des jeunes en plus. Mais le nombre de créations d'emplois est en berne en Creuse et en Corrèze. L'attractivité est bien réelle pour la région qui devrait accueillir 550 000 personnes en plus d'ici 10 ans, à l'horizon 2030. La Gironde a, pour elle seule, accueilli 18 000 nouveaux arrivants en 2018. Mais ce sont toujours les grands centres urbains qui attirent, non pas les espaces ruraux. La préfecture a donc monté des groupes de travail en Gironde pour relancer l'emploi agricole. « Il faut faire du sur mesure pour permettre la fluidité », a commenté Fabienne Buccio. Concernant les stratégies d'aménagement, ce sont 800 hectares qui sont urbanisés chaque année pour la seule Gironde : conserver des espaces verts demeure donc important selon elle.

L'EAU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Tous les sujets étant liés, la préfète a également abordé la question de la qualité de vie à travers une gestion cohérente de l'eau. La Nouvelle-Aquitaine étant la première région agricole de France, cette question est cruciale. D'autant plus, que le risque de déficit pourrait être multiplié par 6 dans les années qui viennent. Question qualité, le problème est aussi réel avec seulement 1/3 des ressources en eau potable. Face à cette difficulté, Fabienne Buccio a relevé que de nombreux captages en eau se font sur des zones agricoles. Son

groupe de travail préconise donc d'encourager financièrement (et non d'astreindre) ces agriculteurs à passer au bio. Les actions de l'Etat dans ce domaine peuvent avoir de vraies répercussions. En 10 ans, a relevé la préfète « 60 % des pesticides ont été supprimés ». Des disparités se retrouvent également dans ces ressources et Fabienne Buccio a recommandé de partager équitablement l'eau d'un territoire à l'autre. Elle a aussi pris l'exemple de bassines de captage dans le département des Deux-Sèvres, qui a su renouveler ses réseaux d'eau potable pour mieux gérer la qualité et les épisodes de sécheresse.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AMBITIEUX

C'est un aménagement du territoire ambitieux mais raisonné que préconise la préfète. La mobilité demeurant un des principaux enjeux, aussi est-elle revenue sur les infrastructures routières. 92 millions d'euros ont été alloués par l'Etat pour le passage à la 2x3 voies sur la rocade bordelaise qui sera achevée d'ici 2022. L'étude est terminée pour l'aménagement de la RN147 (Limoges-Poitiers) et en attente d'une décision politique. L'Etat a entièrement financé le 2x2 voies sur la RN10 qui a été inaugurée en juillet 2019. D'autre part, 28 millions d'euros ont été investis par l'Etat pour la rénovation du réseau ferroviaire entre Libourne et Bergerac, opérationnel ce 30 septembre. Enfin, la préfète est revenue sur un dossier explosif, celui du barrage de Caussade (Lot-et-Garonne) construit dans l'illégalité. Elle n'a pas caché que son avenir reste incertain, tiraillé entre décisions politiques et l'action coercitive de la FNE (France Nature Environnement), alors que Fabienne Buccio reste adepte de la concertation, comme elle l'a montré tout au long de sa communication.

Nathalie VALLEZ

LES VERGERS DU BARRY INNOVENT

Les Vergers du Barry investissent 600 000 euros pour donner à leurs 13 variétés de pommes de meilleures conditions naturelles de conservation et de longévité.



Depuis leur implantation en 1980 par Daniel Balaesque, les vergers du Barry plantés sur 50 hectares en terrasses et coteaux sur les communes de Lagarrigue et Aiguillon sont traités aux engrais organiques. Pierre Balaesque, son fils, qui a rejoint l'équipe il y a huit ans, a accentué ces orientations en implantant 10 hectares de bio. Aujourd'hui certaines molécules de synthèse sont supplantées par le bicarbonate de potassium, la bouillie sulfo-calcique ou par des produits agissant par effet mécanique comme l'argile ou le talc.

LIMITER LES ATTAQUES DE CHAMPIGNONS ET DE BACTERIES

En 2019, les Vergers du Barry ont mis en place un système de thérapie des pommes en post récolte pour limiter les attaques de champignons et de bactéries en chambre froide, ainsi qu'une nouvelle technique de production de froid : HD COLD. Cette solution écologique performante pour la conservation en chambre froide évite la destruction de 20 à 50% de pommes non-consommables en sortie de chambre. Mis au point par Quercy Réfrigération, société basée à Moissac, HD Cold est une solution clé en main développée dans le but d'optimiser la durée et la qualité de conservation des aliments nécessitant une ambiance spécifique de température et d'hygrométrie. La conservation des pommes, après la récolte, consiste à les doucher avec de l'eau chaude à 48°, 49° ou 50° selon la variété. Puis les variations de température en chambres froides ne dépassent jamais 1% pour éviter le stress du fruit. Avec ce process, les Vergers du Barry devraient arriver à moins de 5% de pommes non consommables (tonnage annuel : 2 000 tonnes), un déficit acceptable au regard des pertes actuelles. Pour cela, l'investissement s'élève à 600 000 euros.

Chantal BOSSY

GEORGELIN DOUBLEMENT DISTINGUÉ

Le 2 septembre dernier, la Confiture Extra d'Abricot rouge du Roussillon signée Lucien Georgelin a été élue Numéro 1 au Palmarès des meilleures confitures d'Abricot du territoire français par le Guide Gastronomique Gault et Millau. Une nouvelle distinction pour cette recette de confiture d'abricot cuite au chaudron, déjà doublement médaillée d'Or au Concours Général Agricole de Paris 2019 et 2017. Basée à Virazeil, la société Lucien Georgelin (chiffre d'affaires 2018 : 53,7 millions d'euros, effectif : 208 salariés et 80 intérimaires et saisonniers), deuxième acteur sur le marché de la confiture en grande distribution, est reconnue depuis des années pour l'authenticité de ses recettes aux saveurs d'autrefois, salées, sucrées, et/ou bio.

Le 17 septembre, la cérémonie des Grés d'Or, organisée par la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) a distingué les 10 meilleures collaborations entre une PME et un distributeur. Les lauréats ont un point commun : ils travaillent autrement et se font confiance pour réussir ensemble. Parmi eux : Lucien Georgelin dans le cadre de relations commerciales originales et inspirantes basées sur des relations réciproques avec E. Leclerc autour de la relance d'une filière agricole française. Un défi partagé !

UN « ÂGE D'ÉQUILIBRE » POUR LES RETRAITES

La réforme des retraites prévoit l'instauration d'un « âge d'équilibre » à partir duquel les pensions seraient servies à taux plein. Cet âge serait d'abord fixé à 64 ans et évoluerait en fonction de l'espérance de vie des générations.

L'âge de départ à la retraite constitue un des paramètres de la gestion du régime des retraites. Dans le régime général de la sécurité sociale, l'âge moyen des départs au cours de l'année 2018 est de 63,4 ans. Cet âge moyen est appelé à augmenter en raison de l'évolution de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein et des entrées plus tardives sur le marché du travail. La réforme de 2010 a en effet augmenté l'âge légal de départ de 60 à 62 ans, et l'âge légal du taux plein, de 65 à 67 ans. Ainsi, les personnes nées à compter de 1955 peuvent partir en retraite à l'âge de 62 ans mais le bénéfice d'une pension à taux plein n'est assuré qu'à la condition de remplir la durée minimale d'assurance. Celle-ci est de 166 trimestres pour les personnes nées de 1955 à 1957. Elle est augmentée d'un trimestre tous les trois ans pour atteindre 172 trimestres pour les personnes nées à partir de 1973. En cas de départ en retraite avant l'âge du taux plein, le montant de la pension est proratisé en fonction de la durée d'assurance et diminué d'une décote de 5 % par année. La retraite à taux plein est acquise en tout état de cause à partir de 67 ans, quelle que soit la durée d'assurance.

L'ÂGE D'ÉQUILIBRE

Le futur régime de retraite universelle prévoit de ne plus tenir compte de la durée d'assurance mais uniquement de l'âge du départ en retraite. L'âge légal resterait fixé à 62 ans et un « âge d'équilibre » serait instauré à partir duquel la retraite serait automatiquement servie à taux plein. Au démarrage de la réforme, cet âge d'équilibre, ou âge du taux plein, serait fixé à 64 ans. Ainsi, quelle que soit la durée d'assurance, un départ en retraite avant l'âge d'équilibre de 64 ans entraînerait une décote de 5 % par an, soit 10 % pour un départ à l'âge légal de 62 ans. Inversement, un prolongement de l'activité après l'âge de 64 ans donnerait droit à une surcote de 5 % par an, soit 10 % pour un départ à 67 ans. Dans le système de calcul de la pension par points que la réforme envisage, dix euros de cotisation correspondent à un point ouvrant droit à 0,55 euro de pension annuelle à l'âge d'équilibre de 64 ans. Pour un départ à l'âge légal de 62 ans, avec une décote de 10 %, la valeur du point serait de 0,495 euro. Elle serait de 0,605 euros pour un départ à 66 ans, avec une surcote de 10 %.

Exemple : Salarié dont le montant mensuel de la pension à taux plein est de 1 500 euros.

L'âge d'équilibre s'appliquerait à partir de la génération née en 1963. L'âge de 64 ans a été retenu parce qu'il correspondrait, dans le régime actuel, à l'âge moyen de départ à taux plein estimé pour 2025. L'âge d'équilibre sera appelé à évoluer en tenant compte de l'espérance de vie et constituera un « levier de pilotage » du système de retraite de façon à ce que les gains d'espérance de vie soient partagés à 2/3 en durée de vie active et à 1/3 en durée de retraite (cadre prévu par la réforme des retraites de la loi du 21 août 2003).

L'ÂGE DE LA RETRAITE MINIMALE

L'âge d'équilibre serait non seulement l'âge du taux plein mais également l'âge de la retraite minimale. Le montant minimum de pension de retraite des salariés (retraite de base et complémentaire) correspond actuellement à 81 % du smic net (950 euros environ). Ce niveau est atteint au moyen du minimum contributif versé aux personnes ayant droit à une pension à taux plein. A défaut de durée d'assurance suffisante, il est donc nécessaire d'atteindre l'âge d'annulation de la décote (67 ans). Par ailleurs, le minimum vieillesse (ASPA), attribué sans condition à partir de 65 ans, est actuellement de 868 euros pour une personne seule. Il sera porté à 900 euros par mois en janvier 2020. Dans le futur régime de retraite, le montant minimum de pension devrait être porté à 85 % du smic net (soit 1 000 euros environ actuellement). Le bénéfice de la pension minimale serait accordé dès l'âge d'équilibre et entrerait en vigueur pour les personnes partant en retraite à compter de 2025. A titre transitoire, un minimum de 1 000 euros sera assuré aux personnes ayant effectué une carrière complète, minimum qui devrait être progressivement relevé pour atteindre 85 % du smic en 2025. Par la suite, le minimum sera indexé sur le smic et non pas sur l'inflation comme actuellement.

DÉPARTS ANTICIPÉS

Un quart des assurés bénéficient actuellement du dispositif de carrière longue. Les départs anticipés, dès 60 ans, resteraient possibles avec les mêmes critères qu'actuellement, pour les personnes ayant commencé à travailler tôt (avant 20 ans) et ayant effectué une carrière longue. Le montant de leur retraite serait calculé dans les mêmes conditions que s'ils partaient quatre années plus tard. Ainsi, un salarié partant à 61 ans, après une carrière longue, verra sa pension calculée avec la même valeur de rendement qu'un départ à 65 ans la même année.

Stéphane BOURSE



33

NOUVELLES TECHNOLOGIES DL ADDITIVE RÉINVENTE MARIANNE

En créant DL Additive, en 2015, Marc et Raphaël Darmon s'étaient fixé pour ambition de réaliser des projets irréalisables. Joli coup de pub pour cette start-up méridionale spécialiste de l'impression 3D : avec le magazine *Marie-Claire*, elle vient de réaliser la première collection de bustes de Marianne inspirés par des femmes françaises choisies pour leur parcours. « Après avoir été scannées, elles ont été imprimées en 3D, puis poncées, apprêtées et peintes. L'impression de chaque buste a nécessité 27 heures de travail », précise Raphaël Darmon, son président. Les représentations d'Aurélié Dupont, danseuse étoile, directrice de la Danse à l'Opéra national de Paris, Ginette Kolinka, survivante du camp d'Auschwitz-Birkenau et passeuse de mémoire, Martine Monteil, commissaire divisionnaire, première femme à diriger les plus grandes brigades centrales parisiennes, Sarah Ourahmoune, championne du monde de boxe et cheffe d'entreprise et de la navigatrice Marie Tabarly s'installeront dans leur commune respective. Idée à suivre.

33

NUMÉRIQUE HELLOASSO S'INSTALLE À BÈGLES

Pour ses 10 ans, la solution de paiement gratuite destinée aux associations et aux clubs quitte Darwin pour s'installer à la Cité numérique de Bègles avec ses 65 collaborateurs. « La Cité Numérique est un formidable lieu de travail pour une entreprise sociale en pleine accélération comme la nôtre. Ces nouveaux locaux de 1 200 m² nous permettent d'accueillir de nouveaux talents, mais aussi de réunir nos associations utilisatrices, et le public lors d'événements. Intégrer la Cité Numérique, c'est aussi participer à un écosystème : faire réseau, s'inspirer et échanger avec nos voisins de paliers », explique Léa Thomassin, directrice générale et cofondatrice de HelloAsso dans un communiqué. Le modèle économique de la société, qui offre aux associations services de billetterie en ligne, de paiement des adhésions, de collecte de dons, de vente de biens et services ou encore campagne de financement participatif, repose sur les dons laissés par les utilisateurs au moment du paiement. HelloAsso a pendu la crémaillère le 30 septembre dernier.



47

HOTELLERIE PARTENARIAT UMIH – PÔLE EMPLOI

L'UMIH 47 (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Lot-et-Garonne) se mobilise pour l'Emploi. Sur les dernières années, son secteur d'activité offre toujours de nombreuses perspectives alors que certains demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers de l'hôtellerie-restauration s'en sont détournés, créant ainsi une tension croissante sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi l'UMIH 47 a décidé d'être un partenaire privilégié avec Pôle Emploi en mettant en place une convention permettant de former, d'accompagner et/ou de ramener vers les métiers en tension de la filière des demandeurs d'emploi.

24 33 40 47

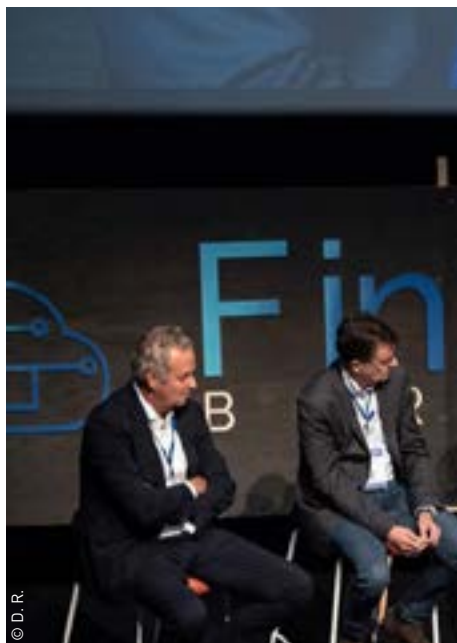
CONSTRUCTION LE GROUPE HDV OUVRE SON CAPITAL

Le constructeur de maisons individuelles HDV (50 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 500 maisons vendues en 2018, 120 collaborateurs), basé à Beynac-et-Caillau, vient d'ouvrir son capital pour poursuivre son développement et envisager de nouvelles opérations de croissance externe. Lancé en 1998 par son actuel président Didier Vicens, avec la création de la société Alpha Constructions, le groupe s'est progressivement étoffé avec la création de nouvelles marques et l'acquisition de nouvelles entités. Il regroupe désormais Alpha Constructions, ya'K construire, SO'9 Habitat, Couleur Villas et Alliance Constructions Aquitaine.

40

ENTREPRISE**VASCONIE
CAPITAL INVESTIT DANS
WAVELANDES**

La société dacquoise Wavelandes, porteuse, avec Linkcity, du projet de parc de surf et de loisirs sportifs, doté d'une piscine à vagues, à Castets (40), dispose d'un nouvel allié de poids. Elle vient, en effet, d'annoncer l'entrée à son capital du fonds d'investissement biarrot Vasconie Capital, à hauteur de 1,5 million d'euros. Une prise de participation qui, selon Norbert Ducrot, président de Wavelandes, renforce la position de l'entreprise landaise auprès des éventuels investisseurs dans ce projet chiffré à 40 millions d'euros, initialement annoncé pour 2020. « Elle va nous aider à consolider notre objectif d'ouverture du premier surf parc en France, à Castets, pour l'été 2021 », précise-t-il. « Vasconie Capital a décidé d'investir massivement auprès des associés historiques de Wavelandes pour soutenir en premier lieu son projet landais, mais aussi pour développer ce concept sur de nombreuses opportunités à l'international », indique, pour sa part, Julien Blanc, président de Vasconie Capital.



33

**BIOTECHNOLOGIES
TREEFROG THERAPEUTICS
REÇOIT 3 MILLIONS D'EUROS**

La start-up bordelaise TreeFrog Therapeutics, spécialisée dans la production de cellules souches, a annoncé le 5 septembre avoir reçu près de 3 millions d'euros de financements dans le cadre de programmes du gouvernement français (Bpifrance) et de l'Union européenne (Horizon 2020). « Ce financement va permettre d'accélérer la certification BPF (Bonnes pratiques de fabrication) et l'industrialisation de C-Stem™, la technologie



de TreeFrog Therapeutics pour la production en masse de thérapies cellulaires», précise la société dans un communiqué. TreeFrog Therapeutics se donne désormais deux ans pour consolider son équipe et étendre sa capacité de production afin d'entrer sur le marché des thérapies cellulaires. Ces dernières permettent notamment de soigner des patients atteints de maladies chroniques incurables ou dégénératives comme le diabète de type 1, la maladie de Parkinson ou l'insuffisance cardiaque.

33

**BANQUES
RENDEZ-VOUS AVEC LE GRATIN
DE LA FINTECH À KEDGE**

Le sommet Fin&Tech 2019 se tiendra les 8 et 9 octobre prochains à la Kedge Business School de Talence. Pour sa 5^e édition, il fera la part belle aux plus grands spécialistes mondiaux de la technologie financière, comme l'Américain Jim Marous, dans le top 5 des influenceurs du milieu bancaire, également conseiller à la Maison-Blanche, ou Helen Li, influenceuse basée à Hong-Kong. Organisé par Montaigne Conseil, société de conseil patrimonial, le sommet abordera des thèmes aussi vastes que l'open banking, les cryptomonnaies, le crowlending, la blockchain et l'intelligence artificielle, autour des services comme l'Insurtech, le Regtech ou encore la LegalTech. Enfin, le Fin&Tech Masters challengera les start-ups de la FinTech dans un concours de pitch organisé par Charles-Henri Gougerot-Duvoisin, cofondateur d'Obvy, la start-up bordelaise qui propose une solution de paiement sécurisée entre particuliers.





CARNET

Vincent Dorlanne succède à Bruno Lafon à la présidence du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest qui fédère 6 000 propriétaires forestiers. Administrateur depuis 1993, cet avocat de 61 ans, gère la propriété familiale de pins dans les Landes.

Magalie Gréa vient de prendre ses fonctions de directrice générale de l'Union nationale des aveugles et déficients visuels (Unadev), basée à Bordeaux, avec huit antennes en France et 200 salariés. Après 10 ans passés au sein du groupe agroalimentaire Mars, elle a assuré le management de structures caritatives, notamment comme directrice marketing et communication de l'association Open Doors, puis comme directrice générale France d'Handicap International, avant d'intégrer la direction du développement de la Fondation de France. Elle succède à Franck Lafon, disparu en janvier 2019, et aura pour mission de développer les activités de l'Unadev autour de l'aide aux personnes déficientes visuelles, de la sensibilisation de l'opinion au handicap, du soutien à la recherche médicale et à la prévention des maladies cécitantes.

24

VITICULTURE L'IVBD ENCOURAGE L'INNOVATION

Partenaire de VitiRev porté par la Région en lien avec les acteurs de la filière vin, lauréat de l'appel à projet "Territoire d'innovation" de la Caisse des dépôts et Consignation, l'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras a l'ambition d'y faire émerger des expérimentations répondant à la transition environnementale. Elle pilote en effet l'un des 14 laboratoires territoriaux d'innovation qui va bénéficier d'une aide de 840 000 euros pour les 10 ans à venir afin de soutenir des projets, d'assurer la cohésion et l'animation de ce laboratoire bergeracois. Celui-ci a déjà mené à bien le lancement du robot Ted, de la société Naio, dans les vignes de la cave de Monbazillac, proposé des stations météo au plus proche des vignes pour cibler au mieux les traitements, construit un projet polyculture avec les vignerons pour répondre au changement climatique et à la baisse de la biodiversité.



33

BIOINDUSTRIE FERMENTALG S'AFFIRME

La biotech libournaise Fermentalg, spécialiste de la recherche et de l'exploitation des micro-algues, enregistre plusieurs succès en 2019. L'institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) vient, en effet, de confirmer l'efficacité du puits de carbone à base de micro-algues unicellulaires, qu'elle a mis en œuvre en partenariat avec le groupe Suez, pour réduire les taux des particules fines et du dioxyde d'azote dans l'air urbain. Également mobilisée, depuis plusieurs années, sur la production de protéines alternatives, elle vient de rejoindre les 16 entreprises du consortium Protéines France, créé en 2017 pour accélérer leur développement des protéines végétales, à base d'algues, d'insectes ou de micro-organismes. L'entreprise qui vise 1,8 million d'euros de chiffres d'affaires en 2019, annonce ainsi poursuivre la phase d'industrialisation de son programme de protéines alternatives pour fournir à ses clients les premiers échantillons commerciaux à l'horizon 2020. Préalablement, les dossiers réglementaires en vue d'obtenir les autorisations de commercialisation en Europe et aux États-Unis devraient être déposés d'ici fin octobre 2019.

24

TRANSPORTS

RÉOUVERTURE DE LA LIGNE TER « BORDEAUX-BERGERAC-SARLAT »

Après neuf mois de travaux effectués entre Libourne et Bergerac, la ligne TER 33 a rouvert lundi 30 septembre. Ce renouvellement de voie garantissant une pérennisation de la ligne avec un retour à la vitesse normale de 120 km/h. Cette desserte sera optimisée dès décembre, avec des temps de parcours moindres grâce à une nouvelle organisation des circulations : 25 minutes seront gagnées sur le trajet Bordeaux-Sarlat et 6 minutes sur le trajet Bordeaux-Bergerac. La Région a financé ces travaux à hauteur de 42 % du coût total, soit 35,184 millions d'euros. Cet investissement participe aux objectifs de la feuille de route "Néo Terra (aucune fermeture de ligne). Seize autres collectivités sont impliquées dans ce dossier.

Pour marquer la remise en service de la ligne, la Région et la SNCF offrent en octobre 30 % de réduction sur les abonnements mensuels et annuels. Les voyageurs occasionnels bénéficieront d'une multiplication de tarifs "Petits Prix".



24

VITICULTURE

CHÂTEAU LE FAGÉ LAURÉAT DU CONCOURS MONBAZILLAC 2018

À l'issue de la 24^e édition du concours des crus de Monbazillac, la quarantaine de membres du jury présents le 23 septembre à Quai Cyrano a récompensé le Château le Fagé, cuvée Pierre Louis 2018 comme lauréate. L'originalité du concours tient à son déroulement : dégustation à l'aveugle façon tournoi par élimination directe, pour une ambiance pleine de suspense jusqu'au face à face final entre les deux cuvées restant en lice. Benoît Gérardin, vigneron du Château le Fagé, a reçu son trophée dans les salons de la nouvelle Maison des vins où les dégustateurs (cavistes, sommeliers, chefs, chroniqueurs) ont pu découvrir la terrasse panoramique du bar à vins, côté Dordogne.

24

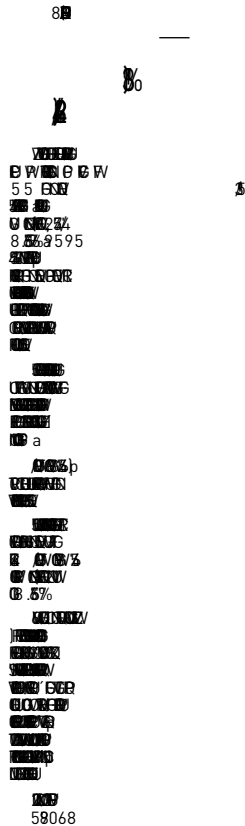
COLLECTIVITÉS LOCALES

INSTALLATION DU COPIL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Dans le cadre du partenariat entre le département et l'Établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine, qui repose sur une convention d'objectifs depuis 2018, un comité de pilotage a été installé le 12 septembre dernier. Conçu comme une instance de discussion et de partage autour des questions foncières, le Copil est composé d'élus et techniciens du Département, de représentants de l'EPF et des EPCI. Il doit permettre de disposer d'une vision globale et d'une expertise sur les projets envisagés par les communes et/ou les intercommunalités de Dordogne pour les relayer au sein du conseil d'administration de l'EPF. À ce jour, 15 conventions cadres avec des intercommunalités et 50 conventions opérationnelles avec des communes sont en cours.

Au service des collectivités, l'Établissement Public Foncier a pour mission d'acquiescer et d'assurer le portage de biens bâtis ou non bâtis sur le territoire régional, de leur apporter une ingénierie d'appui à l'action grâce à une organisation technique, juridique et financière adaptée. Les interventions sont variées, il peut s'agir de favoriser les restructurations des bourgs centres ; de renforcer la cohésion sociale des territoires en favorisant la mixité sociale, le désenclavement social, le développement de l'emploi et de l'activité économique ; d'encourager l'accès au logement abordable, en particulier dans les centres bourgs et les centres villes ; de reconvertir les friches vers des projets d'habitat, de développement agricole local ou de « zones de biodiversité » ; d'accroître la performance environnementale des territoires et de contribuer à la transition énergétique ; de maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles ; d'accompagner les collectivités confrontées aux risques technologiques ou naturels.





TECHNOPIEUX GIRONDE
56 Domaine du Bois de
Chartres
33.760 TARGON
au capital de 5.000 euros
RCS BORDEAUX : 509 831 426

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décision de l'associé unique en date du 1er juillet 2019, il a été décidé de modifier :

-> la dénomination sociale de la société à compter du 1er juillet 2019

Ancienne dénomination : Technopieux Gironde

Nouvelle dénomination : Aquitaine Chaumont Constructions

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

-> le Capital Social à compter du 1er juillet 2019

Le capital social a été augmenté d'une somme de cinq cents (500) euros, par souscription en numéraire;

Le capital social a été augmenté d'une somme de quinze mille (15 000) euros, par incorporation de réserves."

soit un Capital de 20.500 euros.

Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

19VE05490

GAZ BASSIN TEJERA
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 3 000 euros
Siège social :501 Avenue
Gustave Eiffel
33260 LA TESTE DE BUCH
825 357 775 R.C.S Bordeaux

TRANSFERT DE SIÈGE

Par décision du 05/09/2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 501 Avenue Gustave Eiffel 33260 LA TESTE DE BUCH au 9 Avenue de l'Actipôle 33470 GUJAN MESTRAS à compter du 17/09/2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

R.C.S BORDEAUX Pour avis, Le gérant.

19VE05534

W'IN
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 30 Allée de Tourny
33000 BORDEAUX
834 218 356 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 28/06/2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 300 000 € par voie d'émission d'actions nouvelles. Le capital social est désormais fixé à la somme de 301 000 €. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

19VE05523



Omagrc Agtjic
Npmcdqggmlcjjc
titulaire de l'office notarial à
Langon (Gironde)
60 cours des Fossés
Me Chantal LALANNE

SEKCLR RGML BC A NGR J

Suivant acte reçu par Me Chantal LALANNE, Notaire à LANGON (Gironde), le 16 Septembre 2019, il a été procédé à une augmentation de capital de la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination "E JJCO CR C QMAGCRC AGTGJC B%CVNJMI EPAMJC", immatriculée au RCS d BORDEAUX, sous le n° 339 177 230, Siège social : SAINT ANDRE DU BOIS (33490), Château Daviaud, Capital social initial de 145.920,00 €, Objet social : Acquisition, prise à bail, exploitation de tous biens agricoles, directement ou par fermage de mise à disposition des biens dont les associés sont propriétaires ou locataires et spécialement l'exploitation du domaine de Daviaud sur les communes de ST ANDRE DU BOIS, et STE FOY LA LONGUE, et plus particulièrement la culture du vignobles la production de raisin, la vification l'élevage le conditionnement et la vente du vin. Durée de la société : jusqu'au 09 octobre 2065 à compter de son immatriculation au RCS - Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature afin de le porter à la somme de 344.128 € par Mme Jeanne GALLES et Mme Marie-Françoise GALLES des droits leur appartenant sur diverses parcelles de terre en nature de vigne, de terrain agricole et de bâtiments agricoles situés à SAINT ANDRE DU BOIS (33490) évalués à 100.357 €, diverses parcelles de terre en nature de vigne situées à SAINT MARTIAL (33490) évaluées à 63.576 €, diverses parcelles de terre en nature de vigne situées à STE FOY LA LONGUE (33490) évaluées à 34.275 € soit un total des apports de 198.208 €.

Pour insertion, le gérant
19VE05533

SCM GAUTIER SIRAC
Société Civile De Moyens au
capital de 900 Euros
2 Rue de la Gare
33990 HOURTIN
791 115 256 R.C.S. Bordeaux

Par décision en date du 01/01/2019 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 01/01/2019. Ainsi désormais la dénomination sociale de la société est :

SCM GAUTIER-SIRAC- VERGÉ

L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence

Autres modifications :

Nomination d'un Co-Gérant supplémentaire à compter du 01/01/2019 M. Julien VERGÉ demeurant 62 Avenue du Lac 33990 HOURTIN

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux
19VE05536

LYS CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège : 392 route de la Grande
Jeannette 33420 GENISSAC
791851637 RCS de LIBOURNE

Par décision de l'AGE du 01/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 762 Route DES FAURES 33420 GENISSAC. Mention au RCS de LIBOURNE.
19VE05549



VOXEL
Société d'Avocats
29 Rue Robert Caumont
Les Bureaux du Lac II
Bâtiment 5
33300 Bordeaux
Tél : 05 33 09 15 15
www.voxel-avocats.fr

CAPITAL BOIS
Société A Responsabilité
Limitée
au capital de 1.000.000 euros
porté à 1.500.000 euros
Siège social : Z.A.E. Bois Majou
Sud - 33124 AILLAS
538 191 891 R.C.S. BORDEAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 26 septembre 2019 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 500.000 euros pour le porter de 1.000.000 euros à 1.500.000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « Réserve spéciale CICE » et sur le compte « Report à nouveau », et par voie d'élevation du montant nominal de chaque part sociale de 200 euros à 300 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis. La gérance.

19VE05552

**SAS SKUNKFUNK
FRANCE**
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège Social : 18 rue du
Roussillon 33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 804 757 961

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 juin 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 21 rue Paul Langevin E005 33700 Mérignac avec effet au 25 juin 2019 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. M. QUINAULT Ludovic, Directeur Général, demeure au 21 rue Paul Langevin E005 33700 Mérignac.

La présidence
19VE05564

ROUX JEAN-MICHEL SARL
SARL au capital de 7 000 euros
Siège social :
1 avenue de l'Europe
33930 Vendays Montalivet
(Gironde)
RCS Bordeaux 482 459 021

Mme Sylvette ROUX, demeurant 1 avenue de l'Europe à VENDAYS MONTALIVET (33930), a été nommée Gérante à compter du 1er octobre 2019, en remplacement de M. Jean-Michel ROUX, demeurant 1 avenue de l'Europe à VENDAYS MONTALIVET (33930), démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
19VE05556

**EARL DU DOMAINE DE
RIVIOLE HAUT**
Société Civile au capital social :
7 622,45 € Siège social : Lieu-dit
BONNEAU 33190 CASSEUIL
RCS BORDEAUX 351 378 930

Aux termes d'un acte authentique contenant CESSION DE PARTS SOCIALES reçu par Me Michel VIGNON, notaire à CARCASSONNE (11000), 29 Bis Boulevard Marcou, en date du 17 Septembre 2019, il a été pris acte de la démission en qualité de gérante de Madame Dominique Chantal PÉYVERGES épouse BERGES demeurant à CASSEUIL (33190), Lieudit Bonneau à compter du 17 septembre 2019.

Et de la nomination de Monsieur Jean-Michel Antoine BERGES demeurant à CASSEUIL (33190), Lieudit Bonneau à compter de cette date pour une durée illimitée seul gérant de la société ci-dessus nommée. L'article 14 A) des statuts a été modifié, en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX

Pour avis, Le notaire
19VE05522

SCI CRDV
Société Civile Immobilière
au capital de 500 €
Siège sociale : 93 rue du Truch
33450 SAINT LOUBES
RCS BORDEAUX : 528 749 096

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2019 au siège social a décidé :

- de transférer le siège social de la société, à compter du 1er juillet 2019, de 93 rue du Truch 33450 SAINT LOUBES au 6 bis route de Caussade 33450 MONTUSSAN.

- de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,
19VE05531

BEAU BON A BORDEAUX
Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de
5 000 euros
Siège social : 49 rue du bocage
33200 BORDEAUX (Gironde)
528 721 426 RCS BORDEAUX

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 août 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice : Sandrine SEBAG, demeurant à BORDEAUX (Gironde) 39 rue du Bocage, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BORDEAUX (Gironde) 49 rue du bocage.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le liquidateur
19VE05458

**PHARMACIE BARTHELAT
BALLON**
Société en nom collectif
en liquidation
au capital de 665 520 euros
Siège social : 46 cours Portal
33000 BORDEAUX
440 867 448 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés de la Société PHARMACIE BARTHELAT BALLON, en date du 2 septembre 2019 et tenue à BORDEAUX, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur Madame Dominique BIGNON BARTHELAT demeurant Chaussée de Waterloo - 1499 - UCCLE - 1180 - Belgique et constaté la clôture définitive de la liquidation de la Société.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Le liquidateur
19VE05548

**PAPY FAIT DE LA
RESISTANCE**
SAS AU CAPITAL DE 7 500
EUROS
6 RUE DES ETABLES
33800 BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/09/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 25/09/2019 de la société PAPY FAIT DE LA RESISTANCE.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis

19VE05487

ISONO TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de
1 euros Siège de liquidation :
24 Chemin de Brandemale
Domaine Lafitte
33830 BELIN BELIET
804 474 161 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 23/09/2019 à BELIN BELIET l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Paul François DE BRUYNE demeurant Leuvensesteenweg 37 3080 TERVUREN (Belgique) de son mandat de liquidateur, lui adonné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2018.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Paul François DE BRUYNE Liquidateur
19VE05558

**LAPUYADE EXPERT
ELAGAGE**
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 6 route de
hauteroque 33760 FRONTENAC
840 146 906 RCS BORDEAUX

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juillet 2019, il résulte que : - l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le représentant légal.
19VE05539

**STRATEGIM
DEVELOPPEMENT**
SASU au capital de 5 000 €
80 route de fargues
33360 Carignan-de-Bordeaux
789 219 672 R.C.S. Bordeaux

Par décision de L'AGO en date du 26/09/2019 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation - donné quitus au Liquidateur, Monsieur Ludovic DELAPLACE, 80 route de Fargues, 33360 Carignan-de-Bordeaux, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bordeaux.

19VE05510

RECTIFICATIF à l'annonce n° 19VE05406 relatif à la société APSEON SOLAR FRANCE parue le 25/09/2019. Il faut lire que la décision du Président de transférer le siège social est intervenue le 28 août 2018 et non le 15 juin 2018 comme indiqué. Pour avis.

19VE05472

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Arielle VIGARA-CLIMENT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Christian HENNEQUIN-LAGARDE, Arielle VIGARA-CLIMENT, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-ASTIER, Dordogne, le 19 septembre 2019, enregistré à PERIGUEUX, le 24 septembre 2019, dossier 2019 00036067 référence 2404P01 2019N 01466, a été cédé un fonds de commerce de fabrication de pizzas à emporter et vente de boissons à emporter situé à EYSINES (33320) 325 avenue du Taillan Parking Centre Commercial du SUPER U par La Société dénommée **LVME**, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à BLANQUEFORT (33290), 21 avenue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 532 101 144 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX. A La Société dénommée **MJM**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, dont le siège est à VILLENAVE-D'ORNON (33140), 35 rue Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 852 724 665 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 130.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 109.600,00 €, au matériel pour 20.400,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

19VE05464

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 16/09/2019, enregistré le 19/09/2019, au SDE de BORDEAUX, dossier 2019 00037635 ref 3304P61 2019 A 13973

Monsieur Jean-Jacques MORAC, Entrepreneur Individuel, domicilié 26 Chemin de Montfavet - 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX, inscrit sous le numéro 410 125 769 a vendu à

La société STE MORAC, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 500 euros, dont le siège social est situé 22 bis avenue de Mons - 33360 CENAC, Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 852 310 770, représentée par Monsieur Flavien MORAC agissant en qualité de gérant

Un fonds artisanal de dépannage et installation de plomberie, sanitaire, chauffage, chaudière et chauffe-eau électrique, qu'il exploite sans enseigne particulière, sise et exploitée au 26 Chemin de Montfavet - 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX, identifiée sous le numéro SIRET 410125769.

Cette vente a été consentie au prix de 45000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 12000 € et aux éléments incorporels pour 33000 €

Date d'entrée en jouissance le 01/09/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds vendu 26 Chemin de Montfavet - 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX et pour la correspondance au 26 Chemin de Montfavet - 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Pour avis

19VE05492

40. LANDES



REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par délibération en date du 9 septembre 2019 le Conseil Municipal a tiré le bilan de la célébration et arrêté le projet de règlement local de publicité révisé.

La délibération est affichée pendant une durée de 1 mois en mairie.

930989

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE
D'INFORMATIONS
ÉCONOMIQUES

Secrétaire général des rédactions :
Michel CASSE

Rédaction :
Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH

Édités par la Société
ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
SAS au capital de 45 000 €.

Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication :
Guillaume LALAU
Rédacteur en chef :
Vincent ROUSSET

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - Parution le mercredi
Impression : ROTIMPRES

Commission paritaire
n° 1022182705
Prix unitaire : 1,30 €
Abonnement 1 an : 34 €
Membre RésoHebdoEco

Directeur artistique :
David PEYS
Maquettistes :
Noëlle SANZ, Sarah ALBERT,
Joseline ROSSIGNOL





SELARL Alexandra
ALZIEU-BLANC notaire
47160 DAMAZAN

**GROUPEMENT FONCIER
AGRICOLE DU MOULINX**
société civile iège social à
SOLFERINO (40210) Le Platiet
capital social 321 210,08 euros
RCS MONT DE MARSAN
SIREN 327 309 936

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

Suivant acte reçu par Me Alexandra ALZIEU-BLANC, notaire à DAMAZAN, le 11 Septembre 2019, enregistré SPFE AGEN 1, le 16 septembre 2019, dossier 2019 00028291, référence 4704P01 2019 N 00900, la collectivité des associés a :

1/ accepté la démission de M. Cyril Henri DEPRES, demeurant à SAINT PIERRE DU MONT 40280 - 281 rue Claude Monet, de ses fonctions de gérant, à compter du 11 septembre 2019,

2/ nommé en qualité de co-gérant, M. Bastien Pierre André DEPRES, demeurant à SOLFERINO 40210 lieudit La Sous-treys, à compter du 11 septembre 2019, pour une durée indéterminée,

3/ décidé d'augmenter la durée du groupement jusqu'au 26 mai 2083.

Les articles 5 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le notaire
19VE05478



DS AVOCATS
11 allée de la Pacif
33800 BORDEAUX

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28/06/19 de la société **PREFADOUR**, SAS au capital de 100.000 euros, sise Lotissement Beaulieu 40270 GRENADE-SUR-ADOUR (343 690 327 RCS MONT DE MARSAN), il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel SOLE, venant à expiration. Il n'a pas été procédé à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis,
19VE05408



DS AVOCATS
11 allée de la Pacif
33800 BORDEAUX

Aux termes des décisions de l'Assemblée Unique du 28/06/19 de la société **BARRERE**, SAS au capital de 37.000 euros, sise Lotissement Beaulieu 40270 GRENADE-SUR-ADOUR (392 958 302 RCS MONT DE MARSAN), il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel SOLE, venant à expiration. Il n'a pas été procédé à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis,
19VE05409



DS AVOCATS
11 allée de la Pacif
33800 BORDEAUX

Aux termes des décisions de l'Assemblée Unique du 28/06/19 de la société **TISON ET GAILLET**, SAS au capital de 37.000 euros, sise 291, avenue des Charpentiers Z.A. de Pédebert 40150 SOORTS HOSSEGOR (428 567 275 RCS DAX), il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel SOLE, venant à expiration. Il n'a pas été procédé à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de DAX.

Pour avis,
19VE05407

SCI HURBAS
Société civile
au capital de 2 000 euros
Siège social : 56 IMPASSE DE
LA LANDE DU CLERCQ
40460 SANGUINET
RCS MONT DE MARSAN
794 338 889

Aux termes d'une délibération en date du 16/09/2019, l'Assemblée Générale :

- A nommé, Monsieur HURAU Hervé, demeurant 6 Impasse Misson, 31140 MONTBERON, en qualité de gérant pour une durée illimitée à la date d'effet du 1er septembre 2019 en remplacement de Monsieur BASTIEN Emmanuel.

L'article 17-2 des statuts a supprimé le nom de l'ancien gérant sans qu'il soit procédé à son remplacement.

- A transférer le siège social à compter du 16/09/2019 à 6 Impasse Misson, 31140 MONTBERON. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : 56 Impasse de la Lande du Clercq, 40460 SANGUINET.

Nouvelle mention : 6 Impasse Misson, 31140 MONTBERON

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MONT DE MARSAN.

Pour avis, La Gérance
19VE05561

POTION M
Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital
de 4.000 € Siège social :
2 rue Jean Mermoz
40130 CAPBRETON
790 261 762 R.C.S. Dax

Suivant procès-verbal en date du 20 juin 2019, l'assemblée générale ordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : Mme MICHALLET Marina .

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 20 juin 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Le liquidateur.
19VE05460

47. LOT-ET-GARONNE



LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des
Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : **SUR LA PLACE**

FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL VARIABLE : entre DIX MILLE Euros et CINQUANTE MILLE Euros chacune,

CAPITAL MINIMUM : DIX MILLE Euros.

CAPITAL DE FONDATION : DIX MILLE Euros divisé en MILLE actions de DIX Euros chacune.

SIÈGE : 9, Place des Laitiers – 47000 AGEN

OBJET : L'activité de café, bar, brasserie, la vente de glaces, crêpes et gaufres à consommer sur place, ainsi que toutes activités annexes s'y rattachant traditionnellement. Toutes prestations de services se rapportant aux activités ci-dessus.

DURÉE : Soixante ans, à compter de la date d'immatriculation, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer dès que, lors de l'assemblée, il justifie d'être titulaire sur les registres de la société d'au moins une action.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé, et chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES RESTREIGNANT LA LIBRE DISPOSITION DES ACTIONS

Agrement : 1°) La cession et/ou la transmission des actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrement préalable de l'assemblée générale extraordinaire. 2°) Les dispositions qui précèdent sont applicables également aux adjudications publiques en vertu d'une ordonnance de justice ou autrement. 3°) Elles s'appliquent de la même façon, dans le cas d'augmentation de capital, à la cession des droits de souscription.

PRESIDENT : Monsieur Rodolphe DELBOS, demeurant à 47000 AGEN, 15, Place Caillives.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.
19VE05542

MGV
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : Lieu-dit Sauvage
47350 LABRETONIE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LABRETONIE du 23/09/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MGV

Siège : Lieu-dit Sauvage,

47350 LABRETONIE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN

Capital : 1 000 €

Objet : Acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis

Président : Mme Mylène GOMEZ née VERGNE, demeurant La Tuque, 47350 PUY-MICLAN

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Pour avis
19VE05498



**SCP Stéphanie SAVARD et
Bruno STURAM**
Notaires associés
3 rue du Marché
47330 CASTILLONNES

Aux tenues d'un acte reçu par Maître STURAM Notaire associé à CASTILLONNES (47330) 3 rue du Marché le 10/09/2019 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAROY**

Forme : Société Civile Immobilière

Objet Social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement et à titre exceptionnel la vente desdits biens immobiliers. A titre accessoire, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres en général - l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immobiliers et de tous biens meubles, le tout au moyen de capitaux propres ou d'emprunt, plus généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : BON ENCONTRE (47240) 3 bois Béziat

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €). Apports : numéraire

Gérant : M Philippe SASSEIGNE, demeurant à BON ENCONTRE (47240) 3 bois Béziat

Agrement des cessions : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises à l'agrement de la société. Toutefois interviennent librement les opérations entre associés.

Immatriculation au RCS de AGEN.

Pour avis et mention, Me STURAM
19VE05501



**SCP Sophie de MIGNAS et
Emilie DIEZ-BESSA**
Notaires associées
2 rue Sauvin
47200 MARMANDE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sophie de MIGNAS, Notaire à MARMANDE, le 25 septembre 2019, a été constituée la société civile immobilière dénommée **SCI UNION TRANSITION** ayant son siège social à TONNEINS (47400), route de Clairac, lieudit Branche Nord, au capital social de 1.000,00 €, divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune, d'une durée de 50 années à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN, ayant pour objet social l'administration, la gestion, la location, l'acquisition, la vente de tous biens immobiliers. La gérance est assurée par les deux associés : Monsieur Kévin LABADIE, gérant de société, demeurant à SAINT MARTIN PETIT (47180, 309 route des Rambauds, et Monsieur Jérôme GREGO, garagiste, demeurant à TONNEINS (47400) route de Clairac, lieudit Branche Nord.

Pour insertion, Sphe de MIGNAS
19VE05530

POUR TOUTES VOS ANNONCES LÉGALES

05 56 81 17 32

annonces-legales@vie-economique.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LAFITTE SUR LOT en date du 27/09/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BECELI Modeling
SIEGE SOCIAL : Braunes, 47320 LAFITTE SUR LOT

OBJET :
- bureau d'études pour l'établissement de dossiers de plans, métrés, à destination de tous locaux industriels,

- plans 2D, 3D et BIM,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 4 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT :
- Monsieur Patrick CADREILS, demeurant Lieu dit Giretis, 47480 BAJAMONT

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis, le président
19VE05467

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PORT STE MARIE en date du 04/09/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ATELIER DES SCULPTEURS

Siège social : lieu-dit Boussères, 47130 PORT SAINTE MARIE

Objet : sculpture et taille de pierre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10 000 euros
Gérance :

- Monsieur Florent LEBON, demeurant Lieu-dit Boussères, 47130 PORT STE MARIE

- Monsieur Benoit MESNIER, demeurant 51 bis avenue Monclar, 84000 AVIGNON

- Monsieur Rémi BIERNE, demeurant Lieu-dit Baqué, 47160 SAINT LEON

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AGEN

Pour avis
19VE05489

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AGEN en date du 13 septembre 2019, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SILFINE
SIEGE SOCIAL : 52 rue Molinier AGEN (47000)

OBJET : le coaching en rééquilibrage alimentaire, la vente de compléments alimentaires et de produits de consommation courante à forte valeur diététique, le conseil personnalisé en vue d'une perte de poids, la diffusion de toute information et ou de tout support se rapportant à cette activité,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 200 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Madame Marie-Hélène VIGNAU née CASTAING, demeurant 7 Moureuou, COIMERES (33210),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis, le président
19VE05507

MEDIACOPTER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : LE KUBE
Avenue d'AGEN
ZAC de NOMBEL
47110 STE LIVRADE SUR LOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à STE LIVRADE SUR LOT du 23/09/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MEDIACOPTER

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN.

Siège : LE KUBE, Avenue d'AGEN, ZAC de NOMBEL 47110 STE LIVRADE SUR LOT

Capital : 1 000 €
Objet : Régie publicitaire

Président : M. Rémy BAUDOU, demeurant Pech de Mathiot 47260 CASTELMORON SUR LOT

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Pour avis
19VE05445

MODIFICATION DE GERANT

Par acte sous-seing privé en date du 27/08/2019, les propriétaires indivis de la totalité des parts sociales composant le capital social de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DE GELI, société civile au capital de 3.048,98 € dont le siège social est sis Marché Gare 47300 Villeneuve-sur-Lot, immatriculée au RCS d'AGEN sous le n° 384 042 909, ont décidé de nommer Madame Dominique ELGARD, demeurant allée Tortillon 47420 Clairac, et Monsieur Alexandre LIZOLA, demeurant Lieudit Bel Air 53260 Entrammes, en qualité de Gérant de la société pour une durée non limitée à compter du 27/08/2019, en remplacement de Monsieur Angel LIZOLA, ancien gérant décédé. Mention sera faite au RCS d'AGEN. Pour avis
19VE05447



MONDERNA HEALTH & WELLNESS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 135.100 euros
Ancien Siège social : Lieudit Lubriac
47120 SOUMENSAC
751 322 439 RCS AGEN
Nouveau siège social : 18, rue Ernest Guillier – 24000 PERIGUEUX
751 322 439 R.C.S. PERIGUEUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 septembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social du Lieudit Lubriac - 47120 SOUMENSAC au 18, rue Ernest Guillier - 24000 PERIGUEUX, et ce à compter du 1er Août 2019. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 751 322 439 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Périgueux. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis. Le Président.
19VE05538



MODIFICATION DE GERANT

Par acte sous-seing privé en date du 27/08/2019, les propriétaires indivis de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société SOFEL, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 € dont le siège social est sis Marché Gare 47300 Villeneuve-sur-Lot, immatriculée au RCS d'AGEN sous le n° 429 773 658, ont décidé de nommer Madame Dominique ELGARD, demeurant allée Tortillon 47420 Clairac, et Monsieur Alexandre LIZOLA, demeurant Lieudit Bel Air 53260 Entrammes, en qualité de Gérant de la société pour une durée non limitée à compter du 27/08/2019, en remplacement de Monsieur Angel LIZOLA, ancien gérant décédé. Mention sera faite au RCS d'AGEN. Pour avis
19VE05449

MENUISERIE SERRURERIE DU SUD-OUEST (SM2S)
SAS au capital de 19 000 Euros
Siège social : Branche Sud
47400 TONNEINS
834 634 966 RCS AGEN

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée unique en date du 31/08/2019, il a été pris acte de la démission de Mme Virginie ROLLAND de ses fonctions de présidente à compter de la même date et décidé de nommer en remplacement M. Saïd IDRISSEI demeurant Lamolère 47320 CLAIRAC qui occupait auparavant les fonctions de directeur général.

Pour avis, le Président
19VE05457



MODIFICATION DE GERANT

Par acte sous-seing privé en date du 27/08/2019, les propriétaires indivis de la totalité des parts sociales composant le capital social de la SCI DU MARCHÉ SAINT CATHERINE, société civile au capital de 1.500 € dont le siège social est sis 5-7, rue Saint Catherine 47300 Villeneuve-sur-Lot, immatriculée au RCS d'AGEN sous le n°424 901 544, ont décidé de nommer Madame Dominique ELGARD, demeurant allée Tortillon 47420 Clairac, et Monsieur Alexandre LIZOLA, demeurant Lieudit Bel Air 53260 Entrammes, en qualité de Gérant de la société pour une durée non limitée à compter du 27/08/2019, en remplacement de Monsieur Angel LIZOLA, ancien gérant décédé. Mention sera faite au RCS d'AGEN. Pour avis
19VE05448



SARL THIERRY VERNET ET FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 161 300 €
Siège social : Bois Obscur
47210 St Etienne de Villeréal
532 673 704 RCS AGEN

Selon AGE du 29/08/2019 et du 11/07/2019 autorisant la réduction, le capital social a été réduit d'une somme de 36 600 €, pour être ramené de 161 300 € à 124 700 € par rachat et annulation de 3 600 parts sociales. Les articles 7 et 9 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence. Selon AGE du 12/09/2019 les associés ont nommé en qualité de gérant Monsieur Max VERNET, demeurant « Bois Obscur » 47210 SAINT ETIENNE DE VILLERÉAL, pour une durée illimitée. Pour avis.
19VE05519

LANA NUANCES
SARL au capital de 5 000.00 €
Siège social : 21 PLACE GAMBETTA
47160 DAMAZAN
832 671 747 RCS AGEN

CHANGEMENT DENOMINATION SOCIALE ET AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant décisions de l'associé unique du 17/09/2019, le capital social est fixé à la somme de 10 000 € par augmentation du capital par création de parts nouvelles, à libérer intégralement en numéraire. Puis, la dénomination sociale a été modifiée et sera C-STYL'N COIFFURE à compter du même jour.

Les articles concernés des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS.

Pour avis.
19VE05394

S.C.I DE FONTENILLE
SC au capital de 457,35 €
Siège social : Lieu-dit Fontenille
47270 TAYRAC
403 171 390 RCS AGEN

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 02/09/2019, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/09/2019, de lieu-dit Fontenille 47270 TAYRAC, à 540 route de Saint Pierre, Les 2 Lions, Au Pont 47270 CLERMONT SOUBIRAN. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AGEN. Pour avis, le représentant légal.

19VE05499

SARL ZACHARY
en liquidation
Au capital de 199.100 euros
Siège social : 5 rue Camille
Desmoulin 47000 AGEN
RCS AGEN 449 348 317

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 2 septembre 2019, les associés ont approuvé le compte définitif de la liquidation au 31 décembre 2018, donne quitus au liquidateur : Madame Sabine NAIM demeurant à 06110 LE CANNET, 23 Avenue Dolce Farniente, pour sa gestion et la décharge de son mandat.

Prononce la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS d'AGEN

Pour avis le liquidateur
 19VE05466

IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE

Hamida BETRICHE
07 85 39 64 49



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ETIC
 Agen : 05 53 480 800
 Bordeaux : 05 33 891 790
 Pau : 05 59 82 82 83
 Biarritz : 05 59 41 94 33
 contact@avocats-etic.com

Par décision du 1er août 2019, la société FINANCIERE FARBOS, associée unique de la société FARBOS ENGINEERING Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social sis lieu-dit Fiote 47270 SAINT CAPRAIS DE LERM, immatriculée sous le numéro 801 689 928 RCS AGEN, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, Le Gérant
 19VE05480

H.F.C. RESTAURANT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 rue de la
République 47200 Marmande
812 757 375 RCS AGEN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARMANDE du 24 septembre 2019, enregistré à AGEN le 26 septembre 2019, dossier 2019 00029582, référence 4704P01 2019 A02557,

M. André **EL MAHMOUDI** demeurant 50 rue de la République 47200 MARMANDE, l'EIRL LE PETIT RESTO DU MARCHE,

A fait apport à la société H.F.C. RESTAURANT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ayant son siège social 50 rue de la République, 47200 MARMANDE, immatriculée sous le numéro 812 757 375 RCS AGEN,

D'un fonds de commerce de restauration rapide, sans vente d'alcool, situé initialement au 44 rue de la République 47200 MARMANDE et exploité actuellement au 48 et 50 rue de la République 47200 MARMANDE, pour lequel M. André **EL MAHMOUDI** est immatriculé au RCS d'AGEN sous le numéro 438 419 228.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2019.

Cet apport, évalué à 40 000 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 4 000 parts de 10 euros chacune, émises par la société H.F.C. RESTAURANT à titre d'augmentation de son capital social.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'AGEN et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de M. André **EL MAHMOUDI**, demeurant 50 rue de la République 47200 MARMANDE, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Du fait de l'apport du fonds de commerce, le contrat de location-gérance conclu le 27 février 2018 par acte sous-seing-privé entre Monsieur André **EL MAHMOUDI** et la société HFC RESTAURANT portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sans vente d'alcool, situé actuellement 48 et 50 rue de la République, connu sous le nom de LE PETIT RESTO DU MARCHE, prend fin de plein droit de par la confusion de la qualité de propriétaire et d'exploitant de la société HFC RESTAURANT, et ce à compter rétroactivement du 1er août 2019.

Pour avis, La Gérance
 19VE05532



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ETIC
 Agen : 05 53 480 800
 Bordeaux : 05 33 891 790
 Pau : 05 59 82 82 83
 Biarritz : 05 59 41 94 33
 contact@avocats-etic.com

Suivant acte sous seing privé en date à Agen, du 26 septembre 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Agen 1, le 26 septembre 2019, sous la mention Dossier 2019 00029604, référence 4704P01 2019 A 02558, Madame Carine **SENTOU**, demeurant 32 Avenue de Portacomaro, 47550 BOE, a cédé à la SAS **SENDIBA**, au capital de 5 000 €, sise ZAC AGEN SUD Avenue de l'Atlantique 47000 AGEN, immatriculée au RCS sous le numéro 853 678 456 RCS AGEN son fonds de commerce de bar, brasserie, débit de boissons, sis ZAC AGEN SUD, 47000 AGEN, moyennant le prix de 180 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 160 000 euros et aux éléments corporels à hauteur de 20 000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 26 SEPTEMBRE 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, dans les locaux de la SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC, sis 55 Avenue du Général de Gaulle 47000 AGEN, où domicile a été élu à cet effet.
 19VE05515



LEGIGARONNE
 Avocats à la Cour
 Spécialistes en Droit des
 Sociétés en Droit Fiscal
 et Droit Social
 9 rue Pontarique 47000 Agen

SAS LAGUILLERMIE
Au capital de 10 000 €
Siège social : 18 rue Faubourg
Corné 47220 ASTAFFORT
831 280 979 RCS AGEN
831 280 979 00012

AVIS DE MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AGEN du 25 Septembre 2019,

La société à responsabilité limitée « **CJL LAFON HOLDING** », au capital de 8.000 €, dont le siège est à 32700 LECTOURE, rue Nationale, immatriculée 789 073 202 RCS AUCH et identifiée SIRET 789 073 202 00028 a donné à bail à loyer à titre de location-gérance à la société par actions simplifiée « **SAS LAGUILLERMIE** » au capital de 10.000 €, dont le siège est à 47220 ASTAFFORT, 18 rue Faubourg Corné, immatriculée 831 280 979 RCS AGEN et identifiée SIRET 831 280 979 00012,

Un fonds de prestations de services funéraires, pompes funèbres, marbrerie et fleurs sis à 32700 LECTOURE, rue Nationale, et pour lequel le bailleur est immatriculé 789 073 202 RCS AUCH et identifiée SIRET 789 073 202 00028, pour une durée de six mois fermes à compter du 1er Octobre 2019.

Les tiers sont informés que la responsabilité du bailleur ne pourra excéder celle prévue par la Loi du 20 Mars 1956.

19VE05520

Suivant acte SSP en date du 13/09/2019 M. **JANNUZZI** Philippe, demeurant 22 rue du Loup 34200 Sète, a confié en location-gérance à Mme **SALA** Jennifer, demeurant 14 route de Nérac 47230 Lavardac, son fonds de commerce de : Restauration, sis et exploité au 14 route de Nérac 47230 Lavardac. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/10/2019 pour se terminer le 31/09/2020, renouvelable par tacite reconduction.

19VE05508



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
 Notaires associés
 8 Boulevard Armand Fallières
 47170 Mézin

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François BERNARD, Notaire associé à MEZIN (47170), 8 Boulevard Armand Fallières, le 24.09.2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution de l'usufruit au conjoint survivant par :

Mr Paul Alain LAFONTAN, retraité, et Mme Anne Marie Olga AUDOIN, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à MEZIN (47170) "Le Petit Pin". Mr est né à MEZIN (47170), le 5.09.1949, et Mme est née à ROQUES (31120), le 12.01.1947. Mariés à la mairie de MEZIN (47170), le 28.10.2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française et Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.
 19VE05475

LA VIE ÉCONOMIQUE
 DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES



SE CHARGE DE VOS
APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUÊTE

www.vie-economique.com

L'OBLIGATION DE GESTION RESPONSABLE DES SOCIÉTÉS

Les sociétés doivent être gérées dans leur intérêt propre en considération des enjeux sociaux et environnementaux de leur activité.

La loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE) a introduit dans le droit des sociétés une obligation de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

L'article 1833 du Code civil prévoit ainsi désormais qu'une société doit être gérée « dans son intérêt social » mais aussi « en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ».

Cette obligation concerne toutes les sociétés, commerciales ou civiles, quelle que soit leur taille.

Il s'agit d'encourager les entreprises à adopter des pratiques durables plus respectueuses des intérêts sociaux et de l'environnement.

L'INTÉRÊT SOCIAL

La première innovation apportée dans l'article 1833 consiste à consacrer dans la loi la notion d'« intérêt social ». C'est une notion classique en droit des sociétés, prise en compte par la jurisprudence, notamment pour sanctionner un abus de majorité ou un acte de gestion anormal.

Elle signifie qu'une société doit être gérée dans son propre intérêt, en tant que personne morale autonome, et non dans l'intérêt des associés ou actionnaires.

Pour les dirigeants, une bonne gestion doit ainsi consister à prendre des décisions utiles ou profitables à la société dans la poursuite des objectifs qui lui sont propres.

L'intérêt social ne se confond pas avec l'objet social, lequel est défini par les statuts.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La seconde innovation est l'élargissement de l'intérêt social aux questions sociales et environnementales.

L'article 1833 du Code civil dispose ainsi que l'intérêt social doit être apprécié en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la société.

On ne parle pas d'une obligation de résultat mais d'une « prise en considération ». Il s'agit donc d'une obligation de s'informer, d'analyser, d'évaluer et d'arbitrer. C'est une prise de conscience des enjeux qui n'impose pas d'objectifs particuliers à atteindre mais qui doit être présente dans les décisions des dirigeants. L'attention attachée aux enjeux sociaux et environnementaux doit évidemment s'apprécier à la mesure de la taille et de l'activité de la société.

CONSÉQUENCES PRATIQUES

La loi ne prévoit pas de sanction en cas de manquement à l'obligation de gestion responsable.

Une gestion qui irait à l'encontre de ces principes n'entraînerait pas la nullité de la société ou des décisions qui pourraient être prises par la direction.

L'article 1844-10 du Code civil exclut ainsi expressément la nullité des actes et délibérations des organes de la société qui résulteraient d'un manquement à l'intérêt social ou à la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux.

Un manquement aux dispositions de l'article 1833 n'aura d'effet qu'à l'intérieur de la société. Il peut en effet justifier la révocation du dirigeant de la société décidée par les associés ou actionnaires, voire entraîner sa responsabilité civile lorsque le manquement est fautif.

Signalons que s'agissant des sociétés anonymes, le Code de commerce précise désormais que « le conseil d'administration (ou le directoire) détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »

RAISON D'ÊTRE

La loi PACTE prévoit par ailleurs que les sociétés peuvent désormais se doter d'une « raison d'être », c'est-à-dire d'un ensemble de principes ou d'ambitions devant guider à long terme leur activité (par exemple, favoriser une croissance responsable et un développement durable).

Cette raison d'être est différente de l'objet social mentionné dans les statuts, lequel ne définit que la nature de l'activité de la société. La raison d'être est l'ambition que fixent à long terme les associés à l'activité de la société.

La raison d'être peut figurer dans les statuts ou être définie par une résolution de l'assemblée générale des associés ou actionnaires.

Si la raison d'être ne figure pas dans les statuts, une décision de gestion qui lui serait incompatible ne serait pas susceptible d'engager la responsabilité du dirigeant. Une telle décision pourrait néanmoins constituer un juste motif de révocation.

En revanche, lorsqu'elle est définie par les statuts, un manquement engage la responsabilité des dirigeants à l'égard de la société.

Référence
Loi PACTE 2019-486 du 22 mai 2019
Code civil, article 1833

LANDES DUO DE CHEFS À UZA

La famille Lur Saluces, figure emblématique du Sauternais, a ouvert fin juin La Table du Marensin, à Uza. Aux commandes de ce restaurant bistrannique, Benjamin Toursel et Johan Laval, deux chefs inspirés.

« **N**ous puisons dans la nature environnante pour créer une cuisine en symbiose avec ce cadre idyllique et préserver la magie du patrimoine », se réjouissent Benjamin Toursel et Johan Laval. À Uza, à deux pas de Contis, le duo de chefs recrutés par Charlotte et Alexandre de Lur Saluces, apporte à la Table du Marensin, la touche gastronomique souhaitée par le groupe familial qui investit sur son domaine landais pour dynamiser l'attractivité touristique des lieux. Avec succès puisque le restaurant bistrannique a affiché complet tout l'été. Sur les rives du lac, créé au XVIII^e siècle pour servir de force motrice à la forge, dans l'ancienne maison de l'ingénieur à laquelle la décoratrice bordelaise Mathilde Cardineau a insufflé un style simple et de bon goût, ils conjuguent leurs talents. Et, dans une alliance savamment étudiée entre acidité, sucré et amertume, les saveurs mêlées explosent en bouche avec délicatesse. « Nous avons opté pour une carte réduite qui permet d'être réactifs en fonction des produits du moment. Nous avons cherché à réunir les meilleurs producteurs. Le thon vient de Saint-Jean-de-Luz, le cabillaud du port de Capbreton, les légumes des maraîchers voisins, la volaille et le cochon de la ferme Tauziet, à Sabres... », détaille Benjamin Toursel qui en a dessiné la trame. Le chef étoilé depuis 2008, gratifié d'un 16/20 au Gault et Millau, pour l'auberge du Prieuré où il est installé depuis 2004, opère aussi comme consultant pour la Table du Marensin et l'Épicerie de la forge voisine.

L'ASPERGE BLANCHE BIO PRODUITE A UZA SERA SERVIE CROQUANTE

Il connaît bien Johan Laval, originaire d'Agen, qui a passé un an et demi à ses côtés, en 2010, après un CAP de cuisine, avant de parfaire son expérience à Cannes, dans les Caraïbes et à Londres. « À l'âge de raison, j'ai eu envie de relever le challenge d'une ouverture. L'idée n'est pas de reproduire la cuisine du chef, mais de se l'approprier et de la réinventer », sourit l'énergique chef de 30 ans qui rassemble autour de lui une équipe de 24 ans de moyenne d'âge.

La mission qu'il s'est assignée : « magnifier un produit bien choisi pour le faire grandir. Si on cuit mal un poisson, on le tue une deuxième fois », résume-t-il. Ici, pour révéler les goûts et obtenir une texture fondante à souhait, la poitrine de cochon mijote 48 heures, la volaille trois heures à basse température, la betterave trois heures dans sa croûte de sel. Au printemps, l'asperge blanche bio produite sur le domaine d'Uza sera servie croquante pour se déguster entière et se marier avec les agrumes, les œufs ou le poisson fumé. Et si les herbes aromatiques poussent déjà devant le restaurant, les arbres fruitiers seront plantés dès l'automne pour mieux travailler encore avec la terre d'Uza.

Nelly BETAILLE

La Table du Marensin, 115 rue de Castets - Uza



Johan LAVAL et Benjamin TOURSEL